

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 JANVIER 2020 à 19H15**

Membres présents : MM. Pierre STEININGER, Aloyse STEIN, Gilbert COMPARON, Laurent BINTZ, Christophe ELSÉN, Alain PFORTNER, Mmes Marie EGLOFF, Brigitte KLASKALA, Joëlle PIRIH, M. François HAINKA, Mmes Astrid MOHR, Marie-Jacqueline FLAUSSE, Mireille MULLER, Denise KUBIAK .

Membres absents excusés : M Ouro Nimini TCHANILE.

200129 – 1 - Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 60 % pour la Région Grand Est.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 10 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Afin de palier à la surcharge de travail dû à l'arrêt maladie de Mme Eyl, Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent administratif
- Durée des contrats : 10 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : 879,67 € brut,

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec le Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent administratif
- Durée des contrats : 10 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : 879,67€ brut,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Séance levée à 19H30 – comprenant la délibérations n° 200129 – 01.

Pierre STEININGER :

Laurent BINTZ :

Gilbert COMPARON :

Aloyse STEIN :

Denise KUBIAK :

Christophe ELSSEN :

Alain PFORTNER :

Marie EGLOFF :

Brigitte KLASKALA :

Joëlle PIRIH :

François HAINKA :

Astrid MOHR :

Marie-Jacqueline FLAUSSE :

Mireille MULLER :